

Un gouvernement aux abois

François Hollande doit prendre la parole à la télévision ce jeudi 28 mars. Son gouvernement est aux abois, pris dans une crise politique galopante et par la défiance de larges couches de la population, voire le rejet, de toute sa politique par les travailleurs. Le 20 mars, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, détaillait à l'Assemblée nationale son programme, visant les retraites, le Code du travail, les communes, l'école et les services publics, au nom de « l'effort sur la dépense publique », pour satisfaire aux exigences du patronat et de l'Union européenne, sommairement résumées par l'OCDE la veille (lire page 3).

Ayrault annonce qu'il va frapper « comme aucun gouvernement n'y était jamais parvenu », mais il est pris dans une crise qui contamine l'ensemble des institutions et toutes les forces politiques qui y sont intégrées.

La veille encore, son ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, pilier de son gouvernement, était contraint à la démission sous le coup d'une procédure judiciaire pour suspicion de fraude fiscale !

Le 20 mars, c'était au tour de Christine Lagarde, directrice générale du FMI et ancien ministre des Finances du gouvernement Sarkozy : son domicile parisien a été perquisitionné dans le cadre d'une enquête judiciaire sur son rôle dans l'affaire Tapie (ce dernier ayant empoché des centaines de millions d'euros de fonds publics avec l'accord de Lagarde).

Le lendemain, c'est Sarkozy lui-même qui se retrouve poursuivi par la justice, soupçonné d'avoir abusé de la sénilité d'une milliardaire, M^{me} Bettencourt, pour financer sa campagne électorale en 2007 !

Dans la foulée, les partisans de l'ex-président dénoncent violemment le juge d'instruction responsable de la procédure, et derrière lui, tout le système judiciaire. Un pilier des institutions de la V^e République (Sarkozy) prend donc la tête d'une opération qui ébranle les institutions de l'Etat !

Au niveau de l'Union européenne, cela ne va guère mieux : il a suffi, le 19 mars, que la petite île de Chypre, sa population et son Parlement, refusent le plan élaboré par Bruxelles et le FMI, pour provoquer un affolement mondial (lire page 10). La preuve est faite qu'il est possible de rejeter la politique de destruction de l'Union européenne. Dans cette situation, Ayrault cherche désespérément sa planche de salut dans un « compromis historique » avec les syndicats, qu'il a de nouveau appelé de ses vœux le 20 mars.

Seulement voilà : ce 26 mars, les confédérations FO et CGT, non signataires de l'accord sur la flexibilité du marché du travail paraphé par le Medef et la CFDT le 11 janvier dernier, ont lancé des appels convergents à une nouvelle journée de grève et de manifestation, le 9 avril prochain contre la transposition dans la loi de cet accord, qui doit être examiné en urgence par l'Assemblée nationale le même jour.

Yan Legoff



Dans le Vaucluse, le 5 mars dernier.

Photo correspondant

Seine-Maritime

Les unions départementales CGT et FO exigent le « retrait du projet de loi » sur la flexibilité

Dans un tract commun, les unions départementales CGT et CGT-Force ouvrière de Seine-Maritime, avec la FSU, Solidaires et l'UNEF, se prononcent pour « le retrait du projet de loi » qui transpose l'accord Medef-CFDT du 11 janvier dernier.

Les syndicats expliquent : « Le danger est là. Demain, un employeur pourrait annoncer aux salariés : "L'entreprise est en difficulté financière, ceux qui n'accepteront pas une baisse de salaire seront mis dehors." Oui, avec cet accord, les patrons pourraient exercer un chantage permanent pour déroger aux conventions collectives, aux accords de branche, et même au Code du travail. »

Les confédérations CGT et CGT-Force ouvrière, après avoir manifesté ensemble le 5 mars, appellent à une nouvelle journée de mobilisation contre l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier par le Medef et la CFDT, contre sa transposition dans la loi. Le gouvernement soumet en urgence le projet à l'Assemblée nationale à partir du 2 avril (vote prévu le 9 avril).

FO et CGT appellent de nouveau, le 9 avril, à la grève et à la manifestation

La CGT : « Empêcher la transposition dans la loi du contenu de l'ANI du 11 janvier »

« **A**près la forte mobilisation du 5 mars qui a réuni deux cent mille manifestants dans soixante-quinze cortèges et rassemblements, la CGT appelle l'ensemble des salariés du privé comme du secteur public, des retraités et des privés d'emploi, à une nouvelle journée de grèves et de manifestations le mardi 9 avril 2013 pour empêcher la transposition dans la loi du contenu de l'ANI du 11 janvier (...). La CGT invite ses organisations à tout mettre en œuvre pour continuer d'informer, et débattre le plus

largement possible d'ici au 9 avril avec tous les salariés du contenu de l'accord et des propositions alternatives de la CGT en faveur d'une sécurité sociale professionnelle. La CGT et ses militants vont poursuivre les rencontres avec les parlementaires dans les tout prochains jours afin de leur démontrer la nocivité de l'accord pour les salariés et son inefficacité en matière économique. La CGT invite toutes ses organisations à créer les conditions du rassemblement le plus large. »

Montreuil, le 26 mars 2013 ■

FO : « L'ANI comme le projet de loi actuel constituent une régression des droits sociaux »

« **A**lors que le projet de loi dit de « sécurisation de l'emploi » sera examiné au Parlement en avril, Force ouvrière réaffirme son opposition aux éléments de flexibilité qui constituent les variables d'ajustement d'une politique économique restrictive. En la matière, l'ANI du 11 janvier 2013 comme le projet de loi actuel constituent une régression des droits sociaux. »

C'est pourquoi, tout en poursuivant, sur ses positions et revendications, à faire des démarches auprès des parlementaires, Force ouvrière appelle ses structures et militants à participer aux rassemblements et actions qui auront lieu le mardi 9 avril 2013. »

Communiqué daté du mardi 26 mars 2013 ■

EN BREF

Laurent Berger (CFDT) : « Le 1^{er} Mai, la CFDT n'ira pas manifester avec la CGT »

Paris, 26 mars 2013 (AFP) — Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a annoncé que son syndicat ne défilerait pas avec la CGT le 1^{er} Mai.

« Le 1^{er} Mai, la CFDT n'ira pas manifester avec la CGT. C'est une décision de notre bureau national de la semaine dernière au moment où la CGT disait qu'il fallait faire un 1^{er} Mai commun », a-t-il déclaré sur RTL, en déplorant que son syndicat ait été « insulté, vilipendé » lors du congrès de la CGT à Toulouse. Selon Laurent Berger, les deux confédérations vivent « une

période de tension ». Il a souhaité pouvoir « s'expliquer avec Thierry Lepaon », le nouveau secrétaire général de la CGT.

La CFDT et la CGT s'opposent sur l'accord du 11 janvier sur le marché du travail, transposé dans un projet de loi qui doit être examiné par l'Assemblée la semaine prochaine.

Ayrault appelle à un « compromis historique » pour les « réformes »

« L'essentiel du redressement de nos finances viendra de l'effort sur la dépense publique auquel chacun doit prendre sa part et la prendra (...). »

J'assume devant vous et devant les Français la stratégie de compétitivité (...), j'assume la modernisation de l'action publique et la nouvelle loi de décentralisation (...), j'assume d'entreprendre la rénovation complète de notre protection sociale (...), j'assume la refondation de l'école (...). Ma rigueur, c'est la réforme (...).

Nous ne pouvons pas reprendre notre destin en main sans construire avec eux (les Français et les « partenaires sociaux » — NDLR) un véritable compromis historique (...). J'en appelle à la responsabilité et à la mobilisation de tous. »

Discours à l'Assemblée nationale, le 20 mars.

Le projet du gouvernement contre les allocations familiales

Le Haut Conseil de la famille a été missionné, il y a deux mois, par le gouvernement pour « réexaminer l'économie générale du système d'aides aux familles ».

Le gouvernement envisagerait de faire des « économies » sur les prestations familiales, en en conditionnant le versement aux ressources des familles. Selon lui, les allocations familiales seraient source d'inégalités puisqu'elles profitent aussi bien à M^{me} Bettencourt qu'aux familles dans le besoin...

1- LA MISE SOUS CONDITION DE RESSOURCES, UNE MESURE DE JUSTICE ?

Soumettre les allocations familiales à une condition de ressources, c'est définir un seuil de revenus de la famille au-dessus duquel le montant de l'allocation est diminué, voire annulé. Ce système existe déjà pour quasiment toutes les prestations, hors allocations familiales, servies par les CAF.

Voici deux exemples de ces prestations :

● **Allocation de rentrée scolaire** : le plafond de ressources pour un foyer avec un enfant est de 20 281 euros par an. Une famille où les deux parents gagnent chacun le Smic n'y a donc pas droit.

● **Complément de libre choix du mode de garde (1)** : le plafond de ressources, pour un foyer avec deux enfants, est de 23 350 euros par an pour percevoir l'aide maximum de 448,25 euros par mois.

La condition de ressources fonctionne d'une manière très brutale : un foyer avec 23 350 euros de revenu annuel perçoit 448,25 euros, mais

à 23 351 euros de revenu annuel, ce foyer ne perçoit plus que 282 euros ou 169 euros ! En clair, avec son discours démagogique sur les plafonds de ressources, le gouvernement souhaite jouer comme il veut sur le nombre de bénéficiaires en fonction de sa politique budgétaire.

2- ET BIENTÔT, LE MÊME PRINCIPE ÉTENDU AUX SOINS MÉDICAUX ?

Poussons le raisonnement du gouvernement plus loin : si le versement d'allocations familiales à toutes les familles, en fonction du seul nombre d'enfants, est source d'iniquité, alors la prise en charge des soins médicaux sans autre considération que l'état de santé serait aussi une injustice !

Exagération ?

Le 8 novembre 2012, au cours d'une réunion de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité Sociale, son coprésident, le député UMP Pierre Morange, a indiqué à propos de la réforme de la branche famille qu'elle « constitue un laboratoire pour l'avenir du système entier ». On ne peut être plus clair.

Refuser la modulation des allocations familiales selon les ressources, c'est défendre les fondements même de toute la Sécurité Sociale.

Nicole BERNARD ■

(1) Prestation versée si l'enfant est gardé par une assistante maternelle.

Un déficit en trompe-l'œil

On nous parle du « déficit persistant de la branche famille » pour justifier la remise en cause des allocations familiales. « Déficit persistant » ?

En 2011 (derniers chiffres connus), il était de 2,5 milliards, sur un total de dépenses de 54,8 milliards. C'est-à-dire, en fait, pas grand-chose.

D'autant plus qu'on apprend, dans un rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale pour 2011, qu'entre 2010 et 2011, « la part de la CSG attribuée à la Caisse nationale des allocations familiales a été réduite de 14,5 % à 10,8 % »...

N. B. ■

ÉCLAIRAGE

La très libérale OCDE voit dans la politique du gouvernement « des signaux encourageants »

Yan Legoff

C'est une chose entendue : l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), dont l'ancêtre a été créé après-guerre par le gouvernement américain pour gérer le plan Marshall et dont le siège est à Paris, est « d'inspiration libérale » (AFP).

Les rapports réguliers de l'OCDE sur chaque pays membre contiennent des préconisations non contraignantes, mais entièrement vouées à la dérégulation la plus débridée. Sa dernière étude sur la France, publiée le 19 mars dernier, ne fait pas exception. Elle est néanmoins politiquement significative, parce que l'OCDE y adresse avec insistance ses encouragements au gouvernement de « gauche » de François Hollande.

« Le manque de compétitivité des entreprises françaises est devenu une question prioritaire pour les responsables politiques », se félicite l'OCDE. Deux mesures du gouvernement satisfont particulièrement cette organisation : « L'adoption récente du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et l'accord entre partenaires sociaux sur le marché du travail constituent des signaux encourageants. »

Et l'OCDE de préciser : « La possibilité d'accords dérogatoires juridiquement sécurisés au niveau de l'entreprise, qui suspendent temporairement des contrats ou des accords collectifs, est de nature à vitaliser le dialogue social. Le récent accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 ouvre cette voie (...). Cette réforme pourrait constituer une première étape importante sur la voie de la suppression des rigidités du marché du travail. »

Quant au crédit d'impôt de 20 milliards par an accordé aux patrons par le gouvernement, l'OCDE se réjouit qu'ainsi, « le gouvernement va alléger le coût du travail pour des salaires inférieurs à 2,5 fois le salaire minimum. L'objectif est de réduire les prélèvements pesant sur le travail à hauteur d'un point de PIB et de financer la mesure pour moitié par des baisses de dépenses publiques et pour moitié par une augmentation de la TVA (notamment en augmentant le taux réduit intermédiaire de 7 % à 10 %) et par des taxes environnementales qui ne sont pas encore définies. Cette réforme est conforme aux recommandations antérieures de l'OCDE. »

La satisfaction de l'OCDE ne s'arrête pas là. « Les gouvernements récents ont fait preuve d'une détermination louable (...). Les autorités prévoient notamment de réformer le système de retraite,

l'indemnisation du chômage, la formation professionnelle et l'éducation. Le calendrier politique offre une occasion unique de

poursuivre une stratégie ambitieuse de réformes à moyen terme. » ■

LES RECOMMANDATIONS DE L'OCDE À LA FRANCE (extraits)

« Fusionner les plus petites communes et supprimer les départements »

L'acte III de la décentralisation, qui sera prochainement présenté au Conseil des ministres, vise à franchir un pas en ce sens par la création de « métropoles » (lire page 14). « La pression actuelle à la baisse des dotations aux communes est de nature à encourager la mutualisation des services et de dégager ainsi des économies », se réjouit l'OCDE.

« Limiter les dépenses de retraites, mettre fin aux régimes spéciaux »

« Ajuster rapidement les paramètres du système de retraite afin de limiter les dépenses » ; « mettre fin aux régimes spéciaux de retraite », car ils « compliquent l'ouverture à la concurrence des entreprises publiques » ; « modifier le système actuel de pension de réversion » ; « mettre en œuvre un régime universel de retraite par points ou en comptes notionnels » ; « le taux réduit de la contribution sociale généralisée (CSG) et l'exemption des cotisations d'assurance maladie dont bénéficient les retraités

sur leurs pensions devraient être supprimés ».

Rembourser les médicaments « en fonction des ressources » des assurés

« Rationaliser les soins hospitaliers, notamment en recourant davantage aux traitements ambulatoires » ; « réduire les dépenses de médicaments en ne remboursant que le prix des génériques » et en « relevant le ticket modérateur de façon modulée en fonction des ressources ». Le gouvernement a fait un pas en ce sens, en annonçant vouloir mettre le versement des allocations familiales sous conditions de ressources.

« Accroître l'autonomie des écoles et des universités »

« Développer l'autonomie des écoles primaires et de leurs directeurs » ; « accroître l'autonomie des universités en termes de gestion, de sélection et de frais d'inscription ». Le projet de loi de refondation de l'école, avec la réforme des rythmes scolaires (lire page 5), et celui sur l'Université, ne vont-ils pas dans ce sens ?

Y. L. ■

ÉDITORIAL

Solidarité avec les travailleurs et le peuple chypriotes (communiqué du POI)

Ils ont beau plastronner les Lagarde, Schäuble, Moscovici, et se féliciter de l'accord du 24 mars qui devrait « relancer l'économie » de Chypre et permettre « un nouveau départ » ; ils ont beau prétendre, comme Merkel, que cet accord garantit « une répartition juste des charges » : ils n'en croient pas un mot. Et personne ne peut les croire.

Ils disent avoir décidé de casser la place financière chypriote « hypertrophiée » dans le seul but d'éviter un effondrement en chaîne du système bancaire européen... tout aussi « hypertrophié » et gangrené !

En réalité, ils ont décidé de faire payer au peuple chypriote l'audace qu'il eut à se rassembler en masse dans la rue, interdisant au Parlement de voter le premier plan dicté par l'Eurogroupe (ministres des Finances de la zone euro).

Ils ont décidé, avec l'accord du gouvernement chypriote, d'imposer un plan d'une brutalité inouïe, qui menace Chypre d'une récession sans précédent pour de nombreuses années et d'une progression du chômage dans « des proportions dramatiques » (Les Echos). D'ores et déjà, les 19 000 employés des deux principales banques sont menacés dans leur emploi : 19 000 sur une population totale de 1 150 000 habitants !

Notre solidarité va au peuple chypriote, confronté au plan meurtrier de la troïka, de l'Union européenne et de tous les gouvernements complices (avec le soutien de tous les défenseurs de l'Union européenne et de ses traités). Notre solidarité va aux manifestants de Nicosie qui, par leur action, contribuent à éclairer la voie du combat libérateur de la dictature de la troïka pour tous les peuples d'Europe.

En solidarité avec le peuple chypriote, le POI invite travailleurs et militants à renforcer le combat, dans notre propre pays, contre les mesures et contre-réformes du gouvernement Hollande-Ayrault, dont le représentant, Moscovici, a pris toute sa responsabilité dans l'élaboration et l'application des mesures de la troïka contre le peuple chypriote.

Le POI invite travailleurs et militants à renforcer le combat pour la réalisation de l'unité et le rejet du « compromis historique » exigé par le gouvernement Hollande-Ayrault pour mettre en œuvre les plans de la troïka (qu'il approuve). Le combat uni pour imposer le retrait de tous les plans d'austérité dictés par le capital financier, c'est la voie vers l'« union libre des peuples et des nations libres de toute l'Europe » (1).

Personne ne peut croire que la « crise de la zone euro » sera stabilisée par l'accord honteux signé à Bruxelles ce 24 mars. Le président de l'Eurogroupe a lui-même menacé d'étendre à tous les pays d'Europe les mesures imposées à Chypre. Partout, la colère grandit parmi les travailleurs.

Totalement solidaire de l'appel adopté par la conférence ouvrière de Tarragone, le POI agit dans ce cadre pour aider les travailleurs et les peuples d'Europe à conjuguer leurs forces, pour abattre la troïka, se libérer du carcan des traités européens en imposant aux gouvernements d'annuler leurs plans.

Il agit pour la rupture claire et nette d'avec le carcan de l'Union européenne, refusant tout soutien au gouvernement Hollande-Ayrault qui inscrit toute son action sous le drapeau de l'Union européenne et de la troïka, c'est-à-dire de la défense des seules exigences du capital financier international.

Dans cet objectif, le POI invite travailleurs, actifs, retraités, chômeurs, militants et jeunes de toutes tendances, à participer nombreux aux assemblées-débats, meetings et réunions publiques qu'il organise dans tout le pays.

Les secrétaires nationaux du Parti ouvrier indépendant
Jean Markun, Gérard Schivardi,
Claude Jenet, Daniel Gluckstein
Paris, le 26 mars 2013

(1) Appel issu de la conférence ouvrière de Tarragone, le 17 mars 2013.

50^e Congrès de la CGT

Débat lors de la séance finale sur la résolution d'actualité sur la loi de transposition de l'ANI

Des centaines de délégués scandent : "Retrait ! Retrait !"

La dernière journée du congrès confédéral de la CGT a concentré toutes les questions discutées pendant une semaine. Nous avons fait le choix, outre des dépêches de presse, de retranscrire des extraits du compte rendu tel qu'il figure dans la vidéo officielle du site confédéral.

Daniel Shapira

La dépêche qui a indigné les délégués

"Lepaon souhaite un "1^{er} Mai unitaire" avec la CFDT malgré le désaccord sur le projet emploi" (AFP, 21 mars, 15 h 05)

« (...) "On peut envisager un 1^{er} Mai dynamique et unitaire", a affirmé M. Lepaon lors d'un point de presse avec M. Thibault en marge du 50^e Congrès de la CGT, qui s'achève vendredi à Toulouse.

Selon lui, il y a un "point de désaccord" entre la CGT et la CFDT concernant l'accord sur la sécurisation de l'emploi, mais il y a aussi "des sujets d'accord", notamment sur "les salaires, les retraites". (...) »

M. Lepaon a réitéré que la CGT ne demande "pas le retrait" du projet de loi — car ce serait "revenir à l'ère Sarkozy" —, mais ne veut pas d'"une mauvaise loi" pour les salariés. "Pour l'instant, dans ce projet de loi, les salariés sont perdants", a-t-il dit. (...) »

Extraits de la discussion tirés de la vidéo officielle

■ **FRANÇOIS LIVARTOWSKI, fédération des services publics, Seine-Saint-Denis**

« Quelle contradiction, camarades, dans le texte que je viens d'entendre. D'un côté, on nous appelle une fois de plus au syndicalisme rassemblé, et de l'autre côté, on réaffirme l'opposition de la CGT à la transposition de l'ANI dans la loi. J'aurais souhaité que le document d'actualité, clairement, précisément, écrive "retrait de la loi portant transposition de l'ANI".

Deuxième chose, et ce serait le meilleur moyen pour couper court à toutes les allégations qui sont publiées dans la presse, alors que le congrès n'est même pas terminé, je lis que "la CGT défilera avec la CFDT le 1^{er} Mai" (huées). Camarades, le 1^{er} Mai, je manifesterai pour le retrait du projet de loi — ou de la loi — portant transposition de l'ANI. Le 1^{er} Mai, je manifesterai pour défendre les bases conceptuelles de la CGT, pour défendre l'actualité de la Charte d'Amiens. Le 1^{er} Mai, je manifesterai contre la politique du gouvernement, contre la politique du Medef et de tous leurs alliés ! Le 1^{er} Mai, camarades, je ne manifesterai pas avec la CFDT ! » (Applaudissements.)

■ **SÉBASTIEN GAUDIN, fédération des cheminots**

« La partie action revendicative qu'a proposée notre camarade Thierry est nécessaire et indispensable pour imposer à ce gouvernement un chan-



Photo AFP

gement de cap. Cela passe notamment par le retrait du projet de loi sécurisation de l'emploi. »

■ **ALAIN ROQUES, INRA**

« Je voudrais aussi réagir par rapport aux propos qui ont été prêtés par la presse à Thierry au sujet de l'ANI. Le Parisien indique que Thierry aurait déclaré que "la CGT ne demande pas le retrait du projet de loi sur l'ANI car cela serait revenir à l'ère Sarkozy". Je pense que le meilleur démenti que nous puissions apporter à la presse, car je pense que ce sont effectivement des affabulations du Parisien, c'est de dire clairement, nettement dans la résolution du congrès : "La CGT, le congrès de la CGT se prononce pour le retrait pur et simple du projet de loi sur l'ANI, pour la non-transposition

de l'accord", et de dire cela à tous les salariés. Cela permettra ainsi de créer les conditions d'une mobilisation sans ambiguïté telle que nous l'envisageons pour avril. »

■ **Un délégué de la métallurgie**

« Dans cette situation d'attaque généralisée, et face aux mesures d'austérité et aux projets de nouvelle réforme des retraites, du financement de la Sécu, je propose que le 50^e Congrès adopte une adresse au gouvernement et aux députés de la majorité, disant ceci : "Si vous ne retirez pas le projet de loi ANI, si vous poursuivez la politique d'austérité, de destruction des droits et conquêtes sociales, si vous poursuivez les politiques exigées par l'Union européenne, qui, désormais, s'appuient sur le TSCG, et cela au seul profit du Medef et des marchés financiers, nous allons engager une campagne de préparation de la mobilisation générale interprofessionnelle des travailleurs pour bloquer cette politique et arracher les revendications légitimes et vitales des salariés, campagne dont la première étape sera un appel à la grève nationale interprofessionnelle de vingt-quatre heures pour le retrait du projet de loi !" »

■ **DOMINIQUE DIDIER, syndicat de l'URSSAF de la région parisienne, fédération des organisations sociales**

« Je regrette que nous n'ayons pas le texte par écrit, mais bon, globalement,

ce texte nous satisfait. J'aimerais fortement que soient rajoutés, et c'est assez facile, l'augmentation des salaires et le plein emploi.

A la fédération, dès lundi, vont partir des appels pour que soient déposés les préavis de grève pour la première quinzaine d'avril. Nous sommes pour une journée d'action forte pour le plein emploi, l'augmentation des salaires, le retrait du projet de loi de l'ANI, et la défense et la reconquête de la Sécurité sociale. »

■ **SAMANTHA SUAU, FNME, SUD-EST**

« Nous sommes satisfaits de cette annonce pour ce mouvement massif qui est attendu par tous les militants et par tous les salariés. La question est simple : est-ce que la direction confédérale est prête à aller jusqu'au blocage du pays pour obtenir gain de cause sur le retrait pur et simple de l'accord ANI ? »

■ **ROSE-MAY ROUSSEAU, USAP**

« Je voudrais revenir avec insistance, au nom de tous les professionnels de santé confrontés à la douleur, à la souffrance, dans des conditions de travail de plus en plus difficiles, et je redemande à nouveau ce soir que la CGT se prononce clairement pour l'abrogation de la loi HPST. Je le répète, le retrait de la loi HPST, et le retrait du projet de loi de l'ANI. »

Les réponses de la tribune

■ **AGNÈS NATON**

« Quelques remarques et quelques propositions.

Au paragraphe "Pour sortir de la crise, exigeons une autre répartition des richesses", nous proposons d'ajouter : "Pour le plein emploi, pour l'augmentation des salaires et la protection sociale".

S'agissant du projet de loi. Mais, camarades, je crois qu'il n'y a aucune ambiguïté entre nous. C'est clair, c'est net, vous l'avez d'ailleurs plébiscité, la CGT a décidé d'une journée nationale d'action, de grève et de manifestation, pour empêcher la transposition de l'accord dans la loi. C'est clair et net, il n'y a pas d'ambiguïté, la CGT engagera, s'engage dans un processus d'actions dans la durée, autant que nécessaire, pour empêcher la transposition de cet accord dans la loi, en clair, en net, c'est pour le retrait de ce projet de loi.

Cela étant, j'attire votre attention sur l'urgence de notre CGT, l'urgence de notre responsabilité, c'est de con-

vaincre le monde du travail, les retraités, les privés d'emplois, les précaires, les migrants, l'ensemble des salariés en territoire, dans toutes les professions, de s'engager dès maintenant dans ce processus de mobilisation et d'action, avec notamment cette journée nationale d'action et de grève et de manifestation dans la première quinzaine d'avril pour empêcher la transposition de l'accord dans la loi... et pour le retrait.

(Cris dans la salle : "Ecris-le")

Il n'y a aucune ambiguïté entre nous.

(Cris dans la salle : "Ecris-le")

Ecoutez mes camarades... »

■ **LE PRÉSIDENT DE SÉANCE, GILBERT GARREL**

« Camarades, camarades, camarades ! Un peu de calme, s'il vous plaît !

(La salle : "Retrait ! Retrait !")

Camarades, Agnès a dit très clairement que notre position est bien entendu qu'il y ait le retrait de cette loi, qu'il n'y ait pas de retranscription de l'accord national interprofession-

nel du 11 janvier dans la loi, je crois que le texte est clair. S'il faut ajouter... On peut acter le fait que la CGT souhaite le retrait (la salle : "Oui !"), mais bon, on va quand même se retrouver confrontés avant tout à créer les conditions de mobiliser les salariés. » (Un grand silence d'une trentaine de secondes... — NDLR.)

■ **AGNÈS NATON**

« Je vous relis le texte, nous sommes aujourd'hui le 22 mars, à ce stade, la loi n'est pas votée, nous vous proposons dans l'immédiat, il faut empêcher la transposition dans la loi de l'accord minoritaire faussement nommé "sécurisation de l'emploi", à ce stade, et je l'ai bien souligné, la CGT est décidée, autant que nécessaire, puisque nous sommes engagés dans un processus de mobilisation et d'action, autant que nécessaire, donc nous appellerons l'ensemble des salariés à aller au bout et à retirer la loi si nécessaire. Mais dans l'instant, nous en sommes là, et je ne me résous pas

à ce que cet accord soit transposé dans la loi, il nous faut véritablement engager et créer les conditions de la mobilisation la plus large, la plus massive des salariés, c'est vraiment ce qui nous est posé dans l'instant. »

■ **LE PRÉSIDENT DE SÉANCE, GILBERT GARREL**

« Je propose qu'à ce stade nous passions au vote à partir de l'intervention d'Agnès. Un vote à main levée. Qui est pour la résolution telle qu'elle a été proposée avec les amendements ?

Il faut voter à un moment donné, camarades.

Qui est pour, avec les amendements proposés par Agnès Naton ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La résolution est adoptée. »

(La résolution a été adoptée avec à peu près 500 voix pour, 300 contre, le reste en abstention. Il n'y a pas eu de décompte officiel — NDLR.)

La dépêche qui résume

"A peine élu, Lepaon confronté à une fronde au congrès sur l'accord emploi" (AFP, 22 mars, 12 h 25)

« Thierry Lepaon, à peine élu à la tête de la CGT, a été confronté une heure plus tard au congrès de Toulouse à la première fronde de la part de délégués qui ont exigé qu'il se prononce clairement pour "le retrait" de l'accord sur l'emploi.

Au dernier jour du congrès, la direction a proposé le vote d'une résolution proposant une journée de grève et de manifestation contre le projet sur l'emploi, "dans la première quinzaine d'avril" pour "empêcher la transposition dans la loi de l'accord".

Le texte de la résolution ne mentionne pas expressément le retrait du projet de loi. Mais des délégués sont montés au créneau pour demander que le mot retrait soit écrit dans le texte tandis que la salle reprenait en chœur "retrait, retrait". Finalement, la résolution, présentée par Agnès Naton, membre de la nouvelle direction, a été adoptée par un vote à main levée avec une forte minorité d'opposants. (...) »

Un délégué a enflammé les congressistes en s'écriant : "Le 1^{er} Mai, je manifesterai contre le projet de loi sur l'emploi (...), je ne défilerais pas avec la CFDT", sous les applaudissements de la salle qui a longuement sifflé la proposition d'un 1^{er} Mai unitaire. (...) »

50^e Congrès de la CGTEntendu dans la discussion
de la première journée du congrès

Photo AFP



Photo IO

Intervention d'Alain Roques (CGT-INRA)
sur le rapport d'activité

S'il y a bien un enjeu du congrès, c'est donc de caractériser précisément cette politique gouvernementale comme allant à l'encontre des intérêts des salariés comme de toute la population, et d'affirmer la complète indépendance de la CGT vis-à-vis de celle-ci.

Ce qui pose inévitablement pour nous la question de l'action de masse, et des alliances, pour s'opposer à ces projets gouvernementaux. Nous avons tous en tête ce qui s'est passé durant le conflit sur les retraites. Allons-nous recommencer comme en 2009-2010 et subordonner notre action revendicative à la politique du "syndicalisme rassemblé", dont Thierry nous a dit qu'il faisait, et c'est évident, aujourd'hui débat dans toute la CGT ? Ne faut-il pas faire le constat que mettre en avant, par-dessus tout, la nécessité de ne pas rompre le lien avec la CFDT a été une erreur, ce qui a amené à abandonner le mot d'ordre de retrait du projet, mot d'ordre dont la CFDT ne voulait absolument pas ?

"EN 2009-2010, NE PAS ROMPRE LE LIEN AVEC LA CFDT A ÉTÉ UNE ERREUR"

A la veille du congrès, beaucoup de déclarations sont parues dans la presse expliquant que la CGT ne pouvait se contenter de dire "non". Sur le terrain des revendications, si ce n'est pas "non", c'est "oui", il n'y a pas de "peut-être" ! Pour ma part, je voudrais bien pouvoir dire "oui", mais malheureusement, rien dans la politique gouvernementale ne s'y prête. Dans mon secteur de la Recherche publique, on avait l'exigence d'abroger les lois et mesures issues de Sarkozy. Si on n'avait pas trop d'illusions sur ce que le nouveau gouvernement allait faire, on ne s'attendait pas à ce que non seulement le projet de loi de la ministre Fioraso maintienne toutes ces

mesures, mais qu'il les aggrave en tant de régionaliser le dispositif national de recherche et d'enseignement supérieur, et en lui fixant comme mission de servir à la compétitivité des entreprises !

Peut-on dire "oui" à cela ? Evidemment que "non", et à l'initiative des syndicats CGT du secteur, la majorité des organisations syndicales exigent l'abandon du projet de loi Fioraso, sauf, évidemment, la CFDT qui le soutient.

Sur les retraites, on sait que le même scénario qu'en 2009 est en train de se mettre en place, mais amplifié : rapport du COR (Comité d'orientation des retraites — NDLR), diagnostic dit "partagé" sur l'inéluctabilité des "réformes", puis bourrage de mou médiatique sur les efforts à consentir par chacun en termes d'allongement de la durée de cotisations, de l'âge de départ, et mise en place d'une réforme systémique contre nos régimes par répartition. Peut-on dire "oui", comme va sans doute le faire la CFDT ? Evidemment que non ! De même, je me félicite d'avoir entendu hier que "la CGT porte un regard très critique sur l'acte III de la décentralisation", car cette loi vise effectivement à liquider les statuts nationaux des personnels publics et à instaurer une différence de droits pour la population selon les régions. Pourrait-on dire autre chose que notre refus complet de cet acte III ? Comme pour l'ANI (accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 — NDLR) ou pour la fiscalisation des allocations familiales, de tels projets ne sont ni amendables ni négociables ! C'est, à ma connaissance, un point de vue largement partagé dans les syndicats d'entreprises, les fédérations, les unions locales et les unions départementales. J'espère que les résolutions qui sortiront de ce congrès en seront le reflet. »

Cyril Mauran, ports et docks, port de Bordeaux

"Camarades, nous venons de faire le constat de cinq années supplémentaires de casse sociale orchestrée par un gouvernement ultralibéral et à la limite du fascisme. Malgré la mobilisation de la CGT, nous n'avons pas réussi à nous opposer à toutes ces attaques successives contre notre modèle social et les acquis des travailleurs. (...) Alors, après avoir fait ce constat social effroyable, nous devons nous poser, juste le temps de ce congrès, pour analyser et mettre en œuvre une politique syndicale agressive et unitaire au sein de la CGT, afin de revenir à des fondamentaux de luttes de classe et en arrêter avec les orientations prises ces dernières années de "syndicalisme rassemblé coûte que coûte !" (...) A nous aussi, dans la CGT, de poursuivre le combat contre l'ac-

cord interpro du 11 janvier 2013 signé par trois organisations syndicales. Comment retourner dans la rue aux côtés de ces organisations à l'avenir ? (...)

La fédération nationale des ports et docks est prête à mener ce combat à la moindre sollicitation claire de notre confédération. La CGT doit retrouver des repères revendicatifs beaucoup plus clairs et accessibles à tous, elle doit changer d'orientation et imposer sa vision du modèle social ! (...)

Les salariés ont besoin de clarté et "le syndicalisme rassemblé" n'est pas le meilleur moyen de leur donner de la lisibilité sur nos orientations. (...)

Les syndicats affiliés à la fédération n'attendent qu'un signe de la confédération pour mener le combat face à l'austérité sociale du gouvernement et des capitalistes sur des mots d'ordre clairs de grève ! »

Stéphanie Roy, au nom des syndicats du Crédit agricole

"Tous les syndicats sont amenés à se prononcer sur le document d'orientation du 50^e Congrès de la CGT. Force est de constater, à la simple lecture de la chronologie des événements sociaux figurant dans le rapport d'activité, l'absence des luttes qui ont pourtant marqué l'année 2012. La CGT se doit de revenir à ses valeurs et ses fondamentaux : syndicat de lutte nous sommes, et syndicat de lutte nous devons rester. (...) En fait, à y regarder de plus près, c'est ce mot "lutte" qui est quasiment absent du document d'orientation et induit notre sentiment général : le 50^e Congrès de la CGT ne sera-t-il qu'un congrès de structures et pas de revendications ?

L'idée de syndicalisme rassemblé y est, elle, extrêmement présente (...). Comment s'allier à une CFDT, à une CGC toujours prêtes à entériner des reculs sociaux ? (...) L'exemple très récent du dernier ANI nous démontre clairement que le syndicalisme rassemblé n'est pas la bonne voie, sauf à trahir les travailleurs. (...)

Cet accord sonne le glas du Code du travail et de nos droits tels que nous les connaissons aujourd'hui. Il est urgent d'agir, en expliquant et en rassemblant, nous le savons bien ! En commençant par la nationalisation

des grands moyens de production, nous pouvons soustraire les travailleurs et les usagers de l'avidité sans fin des prédateurs en quête exclusive de profits, prêts à tous les chantages pour asservir celui qui produit sa richesse, le salarié, et à tous les mensonges pour abuser ses clients.

Parmi les grands moyens de production que nous devons libérer, figurent, entre autres, les banques (...): un service bancaire public, sous contrôle de l'Etat, des clients et des salariés, est nécessaire et indispensable. (...)

Ce combat que la CGT se doit de mener s'appelle "la lutte des classes", la classe de ceux qui ne disposent que de leur force de travail pour survivre contre celle de dirigeants propriétaires de capitaux, au mieux produits par le travail des autres, au pire issus d'une spéculation sans vergogne sur la misère du monde. Et pour finir, que dire de la satisfaction affichée des effets de la loi sur la représentativité qui, nous le savons bien, a induit la mort de nombreux syndicats CGT en 2012 et qui continue lentement son œuvre, menaçant de nous réduire au silence absolu à terme là où la CGT était moins bien représentée. Comment laisser des camarades isolés sous l'unique prétexte qu'ils n'ont pas atteint 10 % des voix ? »

Olivier Leberquier, agroalimentaire, Fralib Gemenos

"J'interviens au nom du syndicat CGT de Fralib et des salariés de notre entreprise, en lutte depuis 903 jours contre la fermeture de notre site, pour le maintien de notre activité industrielle et de nos emplois. (...) Nous avons participé et organisé nombre d'actions communes avec d'autres camarades menant des luttes, et portons ensemble nos exigences communes. (...) Nous voulons que notre CGT partage cette démarche de coordination des luttes et des entreprises en lutte pour la défense de l'emploi et du potentiel industriel national. (...) Nous avons obtenu l'annulation par la justice des trois plans de sabotage

de l'emploi présentés par Unilever. (...) En septembre 2011, le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, alors en campagne pour l'élection présidentielle, est venu dans notre usine. Il proposait de prendre possession de la marque, d'exproprier Unilever et il disait qu'il ferait une loi pour cela !

Alors, si l'exigence de réappropriation des moyens de production et de nationalisation fait partie des promesses d'un candidat du Parti socialiste devenu ministre aujourd'hui, cela doit être une revendication forte portée par notre syndicat CGT dans le combat de classe qui nous oppose au grand capital. »

Hôpitaux

Clichy (Hauts-de-Seine)

Conférence de presse à l'hôpital Beaujon Non à tout projet de regroupement des hôpitaux Beaujon et Bichat



Photo DR

La loi Bachelot (hôpital, patients, santé, territoires), adoptée par le précédent gouvernement et non abrogée par le gouvernement Hollande-Ayrault, a comme conséquence le développement des partenariats public-privé. C'est notamment le cas du vaste projet en cours dans le nord de Paris, visant à fusionner deux hôpitaux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), l'hôpital Beaujon, à Clichy dans les Hauts-de-Seine, et l'hôpital Bichat, dans le XVIII^e arrondissement de Paris.

Contre ce projet se dressent les syndicats FO et CGT des deux hôpitaux.

A Clichy, la population a manifesté à de nombreuses reprises son attachement à son hôpital. Dans cette ville, une initiative a été prise en commun par le Parti ouvrier indépendant, le PCF, le Parti de gauche et EELV « pour le retrait de tout projet de regroupement des deux hôpitaux, le maintien et le développement de l'hôpital Beaujon en tant qu'hôpital à part entière ». Elle a déjà recueilli près de 3 500 signatures. Une conférence de presse a eu lieu le 19 avril devant l'hôpital Beaujon. A la suite de l'intervention d'un infirmier syndicaliste dont nous publions de larges extraits, les représentants des différents partis ont exprimé leur point de vue. Pour sa part, le comité clicheois du POI a notamment rappelé que dans la loi HPST, l'hôpital n'est plus un établissement public. C'est un « établissement de santé » ayant des « missions de service public » au même titre qu'une structure privée.

«Je travaille au sein de cet établissement, l'hôpital Beaujon, depuis vingt-trois ans»

« Depuis toutes ces années, l'hôpital public en général et l'hôpital Beaujon en particulier n'ont cessé d'être la cible d'attaques de toutes parts, mais ces attaques se sont considérablement accentuées depuis l'adoption de la loi HPST, dite loi Bachelot. Concrètement, la loi Bachelot a conduit à la création de douze groupes hospitaliers en lieu et place des trente-sept hôpitaux de l'AP-HP. C'est pourquoi l'hôpital Beaujon fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2011, du groupe hospitalier « hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine », regroupant Beaujon, Bichat, Louis-Mourier, Charles-Richet et Bretonneau.

A cette période déjà, les personnels et leurs syndicats s'élevaient contre cette loi Bachelot et ces regroupements (...). Les conséquences ne se sont pas fait attendre : fermeture du

service de psychiatrie, mutualisation des personnels administratifs, délocalisation des comptes rendus médicaux, privatisation du service de salubrité.

Suppression de vingt-trois postes d'agents hospitaliers

La dernière en date est la mutualisation des agents hospitaliers dans un service de brancardage centralisé, imposée par la direction contre l'avis des membres du CHSCT.

L'objectif ? La suppression de vingt-trois postes d'agents hospitaliers pour répondre aux exigences d'une direction générale à qui le gouvernement demande de faire des économies. Cela multiplie les temps d'attente des patients sur des brancards en sortie de radio, annule des examens... Autre conséquence : le projet de fermeture du service des urgences. Sur ce point précis, la mobilisation des personnels et de leurs syndicats, de la population clicheoise et des communes environnantes ainsi que d'élus locaux a permis de faire reculer le projet de l'AP-HP et du gouvernement de l'époque. Ce fut une victoire collective, précieuse et riche d'enseignements. Mais aujourd'hui, nous sommes face à un autre projet : la fusion des deux hôpitaux Beaujon et Bichat en un seul hôpital sur un site qui resterait à définir !

Une perte de 400 lits

Cet hôpital aurait une capacité d'environ 1 000 lits contre les 1 400 lits que comptent Bichat et Beaujon. Soit une perte de 400 lits, l'équivalent d'un hôpital tel que Beaujon qui compte aujourd'hui 485 lits.

Qui peut accepter ? La direction cherche à l'organiser en fermant progressivement des services. Aujourd'hui sont annoncées les fermetures des services d'ORL, de cardiologie, de la maternité. La direction organise également la fuite des personnels en laissant pourrir les conditions de travail, en créant le manque de personnels, en rendant impossible la prise des jours de repos, en changeant de façon incessante les horaires de travail, etc.

En ce qui concerne le projet de fermeture de la maternité (...), comment ne pas penser que la seule volonté de la direction générale est de fermer ce service en le rendant insalubre ?

Nous, personnels de Beaujon, refusons la fusion des hôpitaux Bichat et Beaujon.

D'ores et déjà, les syndicats FO et CGT ont signé un communiqué commun contre ce projet. ■

Education nationale

Appels communs à la grève le 28 mars contre les réformes Peillon

Après la grève massive dans l'Education nationale le 12 février dernier pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'abandon du projet de loi Peillon de refondation de l'école, les enseignants sont à nouveau appelés à la grève par les fédérations CGT, FO, SUD et CNT, ce jeudi 28 mars, dans tout le pays.

La FSU, qui a refusé au plan national de se joindre à cet appel, organise le samedi 6 avril prochain une manifestation sans grève dans l'objectif revendiqué d'accompagner le projet de loi Peillon et d'obtenir « une réforme réussie des rythmes scolaires ». Cela suscite des discussions au sein même de cette organisation.

Le 12 février dernier, une soixantaine de sections départementales du SNUipp-FSU avaient pris position en faveur de la grève, contraignant ainsi le syndicat national à y appeler. Une semaine après la fin des congés scolaires, dix sections départementales de ce syndicat se sont à nouveau associées à des appels à la grève le 28 mars. Nous en publions des extraits.

● Dans le Val-de-Marne, les syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action et CNT « prennent leurs responsabilités en appelant les collègues à faire grève le jeudi 28 mars 2013 :

— pour le retrait du décret sur les rythmes scolaires et l'ouverture de négociations qui prennent en compte les revendications des personnels et les besoins des élèves ;
— contre la territorialisation de l'école et des missions des personnels ;
— contre l'école du socle et le livret de compétences ;
— pour la création des postes statutaires nécessaires à la rentrée 2013 pour abaisser les effectifs, implanter et développer des RASED partout, pour permettre aux enseignants de bénéficier d'une formation initiale et continue sur le temps de travail ;

— pour l'amélioration des conditions de travail (...). Après le 23 janvier, le 12 février, tous en grève le 28 mars 2013 ! »

● Dans l'Hérault, « les organisations syndicales de l'Education nationale du département : CGT Educ'Action, FNEC FP-FO, SNUipp-FSU, SUD Education, font leur appel des fédérations nationales (FERC-CGT, FNEC FP-FO, SUD Education, CNT) » et « appellent les personnels à se réunir dans leurs écoles, établissements, services, pour établir leurs cahiers de revendications et les porter au rectorat. Le 28 mars : tous en grève ! »

● Dans un communiqué, le SNUipp-FSU de l'Oise appelle avec l'intersyndicale, « les personnels à se mettre en grève jeudi 28 mars 2013 :

— pour l'abandon du décret du 24 janvier 2013 et sa réécriture totale ;
— pour le report de la réforme à 2014 et l'ouverture d'une véritable consultation des personnels et leurs représentants ;
— pour la création de moyens à la hauteur des besoins pour la rentrée 2013 (recréation des postes de RASED, baisse des effectifs par classe, création de postes de remplaçants, moyens pour une véritable formation initiale et continue des enseignants) (...);
— contre la territorialisation du service public d'éducation et la remise en cause de nos statuts. »

● Les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT de Corse-du-Sud appellent en commun à la grève le 28 mars : « Le décret publié le 24 janvier ne satisfait personne. Il est inacceptable. Il suscite la colère des enseignants qui y voient à juste titre une dégradation de leurs conditions de travail, une perte financière, la confusion entre le scolaire et le périscolaire, des décisions prises sans les consulter (...).

Ils ne veulent pas de cette réforme, ni en 2013 ni en 2014. Ils veulent que ce décret disparaisse. Tous en grève jeudi 28 mars pour exiger l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires ! »

● En Haute-Garonne, le SNUipp-FSU appelle à la grève le 28 mars et écrit dans un communiqué :

« A l'heure où nous écrivons, nous n'avons eu aucun bougé significatif de la part de l'administration départementale ou du ministère (...). Nous devons agir pour ne pas subir. Dans ce contexte, le SNUipp-FSU 31 maintient ses revendications. Nous continuons de penser que la mobilisation départementale des personnels est nécessaire. Le SNUipp-FSU 31 appelle donc à la grève le jeudi 28 mars et à la manifestation nationale le samedi 6 avril. »

Laurence FAYARD ■



Manifestation des instituteurs de Paris, le 12 février 2013.

Photo IO

Montreuil (Seine-Saint-Denis) > Lycée Jean-Jaurès

“Nous ne voulons pas d'un lycée au rabais ! Jeudi 28 mars : tous en grève et en manifestation !”

“Les faits : à notre demande de restitution du demi-poste de CPE que les services du rectorat nous ont « emprunté », M^{me} le recteur nous fait répondre qu'elle est encore trop bonne de nous laisser deux CPE et demi, que le recrutement ferme d'un deuxième proviseur adjoint compensait largement cette perte. Les faits : notre dotation horaire (DHG) était amputée de 74,5 heures ; des classes, des options, des groupements horaires qui sautent. Nous avons demandé rendez-vous au rectorat. Sa réponse est tombée hier : 35 heures encore en moins : nous en sommes désormais à près de 110 heures volées ! (...) Le recteur doit nous donner les heures, les postes et les options nécessaires ! Le recteur doit nous rendre notre poste de CPE ! Les faits : le projet de loi Peillon de « refondation de l'école » a été adopté

en première lecture par l'Assemblée nationale mardi 19 mars. A une question du député UMP Benoist Apparu, le ministre Vincent Peillon a répondu sans ambages : « Vous (= la droite) n'avez fait aucune économie sur le lycée. Ce sera aussi à nous de tracer la voie sur ce chemin. » On y est. En mettant en place la « refondation », Peillon poursuit sur ce chemin, celui qu'a inauguré Chatel avec la réforme des lycées, c'est-à-dire : — la soumission des établissements scolaires au projet d'éducation territorial ; — l'autonomie renforcée des lycées et des collèges ; — la dévolution de la carte des formations professionnelles aux régions et aux départements (...); — la fusion des « trois lycées »... avec, à la clef, de lourdes menaces sur les examens nationaux, sur les programmes nationaux, sur les statuts nationaux.

Paupérisation et déréglementation, l'austérité pour rester dans les critères « européens », ici, à Jean-Jaurès, et dans toute l'Education nationale : pas question !

Les professeurs réunis en assemblée générale le 19 mars avec leurs sections syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT Educ'Action, SN-FO-LC appellent tous les collègues :

— à aller, en grève et en manifestation, à 10 heures devant le rectorat de Créteil, réclamer ce qui est dû à ce lycée ; à ses personnels et à ses élèves ;
— à aller, en grève et en manifestation, à Paris l'après-midi, à l'appel des fédérations syndicales nationales de l'enseignement FO, CGT, CNT et SUD, pour que soit retiré le projet de refondation Peillon, que s'ouvrent des négociations sur la base des revendications. » ■

Paris, 25 mars. 60 % d'instituteurs et de personnels en grève



“Ne votez pas le projet Delanoë, abrogation de la réforme des rythmes scolaires”

60 % de grévistes dans les écoles parisiennes le 25 mars, selon France 3. Un bon millier de manifestants se sont massés sous les fenêtres du Conseil de Paris, criant pendant plusieurs heures : « Ne votez pas le projet Delanoë. » C'était pour la plupart des instituteurs avec tous leurs syndicats (sauf le SGEN-CFDT), drapeaux mêlés et banderole commune : « Pour l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires. Contre sa mise en place en 2013. » Des groupes significatifs de professeurs de la Ville de Paris (PVP) et de professeurs

des conservatoires municipaux étaient aussi présents, ainsi qu'une délégation importante de parents d'élèves. Un refus de se résigner s'est exprimé, face à l'obstination du maire de Paris à appliquer dès cette année une réforme jugée désastreuse pour les enfants, ainsi qu'une grande colère contre les élus (PS, écologistes, deux adjoints au maire PCF) qui ont pris la responsabilité de sacrifier la scolarité des 135 000 élèves des écoles de la capitale. Plusieurs pancartes les interpellaient.

Interview

Questions à Jérôme Lambert, secrétaire départemental du SNUipp-FSU, et à Bernard Lempereur, secrétaire départemental du SNUDI-FO

Quelle est votre appréciation du vœu que Bertrand Delanoë fait adopter par le Conseil de Paris aujourd'hui ?



Jérôme Lambert : C'est un bricolage politique pour aider M. Peillon. La preuve, c'est que, selon lui, le sujet ne peut pas être

abordé en 2014 parce qu'il y a les élections municipales.

M. Delanoë peut dire ce qu'il veut, il a toute la communauté éducative contre lui. Il n'a pas suivi la voie de la sagesse comme d'autres maires PS, M^{me} Aubry, M. Collomb... Le fait qu'il y ait quatre pages pour présenter ce vœu indique la difficulté que le maire a à justifier l'application de cette réforme en 2013. Il s'agit de faire avaler une pilule amère aux enseignants. Personne n'y trouve son compte. M. Delanoë n'est qu'un bon soldat du ministre.

Nous sommes mobilisés aujourd'hui : 55 % de grévistes, 101 écoles complètement fermées, alors que c'est la troisième fois que nous faisons grève.

Nous ne laisserons pas le maire faire n'importe quoi. Sur les maternelles par exemple, le vœu ne précise pas comment cela va se passer. Nous voulons peser sur le projet.

Ce que le maire promet aux animateurs en matière de recrutement et de titularisation, nous nous en félicitons. Mais

pourquoi ne l'a-t-il pas fait avant ? Ce n'est pas forcément lié à la réforme.

Il n'y a pas d'opposition entre les personnels. La stratégie de division du maire a échoué. Il y a des personnels de la Ville à nos côtés aujourd'hui, par exemple du SUPAP-FSU.



Bernard Lempereur : Le vœu présenté par le maire confirme les craintes et inquiétudes qui ont motivé la mobilisation engagée depuis plusieurs mois.

On y trouve tous les éléments contenus dans le décret Peillon : la confusion du scolaire et du périscolaire, un transfert de compétences de l'Etat vers la collectivité territoriale... En effet, les propositions du vœu portent sur l'ensemble des « temps éducatifs de l'enfant », c'est-à-dire l'emploi du temps scolaire et périscolaire. Il est même envisagé le recrutement direct par la mairie d'étudiants-assistants pour l'apprentissage des langues vivantes, alors que jusqu'à présent, c'était du ressort de l'Education nationale, puisque c'est de l'enseignement ! Il y a une menace sur les obligations de service des enseignants : elles doivent continuer à être définies par l'Etat et non par les municipalités. Ce serait l'éclatement de l'école publique et donc l'inégalité pour les enfants.

Quant aux embauches et titularisations annoncées d'animateurs et d'assistantes dans les écoles maternelles, elles seront compensées par des suppressions ailleurs, notamment dans les conservatoires, dont les personnels vacataires seraient sollicités pour animer le périscolaire. Le syndicat FO de la Ville de Paris s'est joint à nous aujourd'hui, des groupes de professeurs de la Ville de Paris, qui enseignent la musique, le dessin et l'EPS sur le temps scolaire, et de professeurs des conservatoires municipaux sont présents.

Comment voyez-vous la suite ?

Jérôme Lambert : Nous allons demander au recteur de ne pas valider le projet du maire. Nous sommes en assemblée générale aujourd'hui. Nous allons retourner au contact de l'ensemble des collègues. C'est l'ensemble des enseignants, avec leurs syndicats unis, qui ont construit ce mouvement. Les décisions n'ont pas été prises d'en haut par les syndicats. Nous allons continuer dans cette voie.

Bernard Lempereur : Nous ne lâcherons pas. Nous continuerons à exiger le retrait du projet et l'abrogation du décret. Nous serons reçus avec l'intersyndicale chez le recteur cet après-midi, et nous lui demanderons de ne pas valider le projet du maire. Nous allons discuter à l'assemblée intersyndicale des suites que nous donnons.

Réactions

Reportage réalisé par Michèle Lepeuve

Un professeur de conservatoire, élu au conseil d'administration du conservatoire du XVIII^e arrondissement

“Nous craignons notre transfert sur l'animation périscolaire”

La réforme supprime les cours de conservatoire le mercredi matin, jusqu'à présent réservés aux enfants du primaire. Le transfert au samedi matin est très problématique, voire impossible, car les conservatoires sont saturés. Il faudra envisager de les replacer le soir ou à partir de 15 heures les mardis et vendredis, mais qui accompa-

gnera les enfants au conservatoire ? Nous sommes 1 700 professeurs de conservatoire à Paris, un tiers sont titulaires, avec un statut qui spécifie que nous enseignons en conservatoire, et deux tiers sont vacataires. Nous craignons qu'il n'y ait transfert sur l'animation périscolaire, qui ne correspond pas du tout à notre formation et à notre mission.

Un délégué de l'association des parents d'élèves de conservatoire (CIC-PE)

“On n'a pas voté pour ce genre de politique”

On a été mis devant le fait accompli par la mairie. C'était déjà comme cela lorsque celle-ci a décidé d'augmenter

Projet de loi de “refondation” de l'école

Les députés du Front de gauche s'abstiennent... pour voter pour

Laurence Fayard

L'examen du projet de loi de refondation de l'école en première lecture à l'Assemblée nationale s'est déroulé un mois après la grève massive du 12 février dans l'Education nationale pour le retrait des réformes Peillon.

C'est dans ce contexte qu'André Chassaigne puis Marie-George Buffet, députés du Front de gauche et dirigeants du PCF, ont déclaré qu'il n'était pas possible de s'y opposer et de voter contre. Les députés du Front de gauche se sont donc abstenus. Prenant la parole pour expliquer le vote du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR), François Asensi, député PCF, déclarait notamment : « Le débat, et nous y avons contribué, a permis d'enregistrer un certain nombre d'avancées au regard du projet initial. »

Qu'y a-t-il de positif dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT) ou encore dans la régionalisation de la formation professionnelle initiale ?

Quelles avancées peuvent bien constituer pour les enseignants et leurs élèves la mise en place des « écoles supérieures du professorat et de l'éducation » et du « socle commun de compétences » ? Aucune, si l'on se place du strict point de vue des intérêts des travailleurs et de la démocratie. Le fait

est que la territorialisation de l'école, découlant des directives de l'Union européenne et mettant en cause le droit égal d'accès à l'instruction publique et laïque sur l'ensemble du territoire national, demeure au cœur du projet de loi. Le statut des enseignants, l'enseignement disciplinaire, les qualifications et les diplômes nationaux sont attaqués.

SOUSSION

François Asensi conclut ainsi son propos : « Les mobilisations des enseignants et des parents comme celle qui est prévue pour le 6 avril prochain doivent nous inciter à franchir tous les obstacles d'ici au vote définitif en deuxième lecture. Pour atteindre cet objectif, les parlementaires du Front de gauche continueront de travailler sur ce projet de loi. C'est pourquoi, en attendant ce moment, nous nous abstiendrons. »

Si l'on comprend bien, la manifestation du samedi 6 avril à l'appel de la FSU, qui vise à « aller plus loin » dans « la démocratisation du système éducatif » dans le cadre du projet de loi Peillon, devrait aider les députés du groupe GDR à franchir « tous les obstacles » leur permettant de voter pour le projet de loi en seconde lecture... Une telle position n'exprime-t-elle pas au bout du compte la soumission aux exigences du capital financier et de l'Union européenne ?

CHIFFRE

89 %

C'est, à ce jour, selon l'Association des maires ruraux de France (AMRF), le pourcentage de communes rurales qui n'appliqueront pas la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 !

Paris

Lettre des amicales et associations de directeurs des écoles publiques à Monsieur Bertrand Delanoë, maire de Paris (extraits)

“Rien de ce qui concerne vraiment l'intérêt de l'élève n'aura donc été pris en compte”

Monsieur le Maire,

Le 27 février, en réponse à notre demande de fin janvier, vous nous receviez à l'Hôtel de Ville (...).

Le 11 mars, vous nous avez demandé de vous rencontrer à nouveau dès la rentrée.

Le 18 mars, les responsables des amicales et associations se sont réunis pour préparer cette deuxième réunion.

C'est au cours de cette réunion préparatoire que nous avons appris, par médias interposés comme c'est désormais la règle, que vous aviez pris votre décision pour septembre 2013...

Le travail des enseignants, les nombreuses réunions, les conseils d'écoles et leurs motions, les remarques concernant les nombreux défauts matériels de l'organisation actuelle, les réunions de parents d'élèves, les réunions avec les élus, les réunions publiques, les courriers des enseignants comme des parents d'élèves, notre connaissance du terrain, nos avis de directeurs... rien de ce qui concerne vraiment l'intérêt de l'élève n'aura donc été pris en compte.

L'école que nous défendons s'adresse à la totalité des enfants. Ce n'est pas le cas du périscolaire.

Cette école n'a pas pour vocation de devenir le supplétif éventuel d'activités périscolaires dont nous, présents sur le terrain, connaissons toutes les limites actuelles et les défauts chroniques. Ce n'est pas son rôle.

La réunion prévue avec vous est donc maintenant devenue sans objet.

Aucune amicale ou association de directeurs n'y enverra de représentant (...).

A Paris, le 19 mars 2013

Chronique

INTERNATIONALE

Engrenage...

Dominique Ferré

Les événements de Chypre posent une question majeure : on ne peut prétendre parler au nom du peuple travailleur et refuser de rompre avec la dictature de la troïka. Le scénario est connu : au premier plan dicté par la troïka succède un deuxième, puis un troisième... En août 2011, « pour satisfaire les marchés ainsi que (...) l'Union européenne », le gouvernement « du président communiste Christofias a annoncé la mise en place d'un plan de rigueur de 750 millions d'euros » (1). Le gouvernement du parti AKEL — affilié au Parti de la gauche européenne — a mis le doigt dans l'engrenage. Quand, en juin 2012, il fait appel à une aide financière, la troïka exige des contreparties brutales (privatisations, austérité), alors jugées « inacceptables » par le président de la République. Mais l'engrenage est implacable : « Depuis l'été, la "troïka" épluche les comptes chypriotes et négocie avec l'exécutif un mémorandum listant les mesures d'austérité à prendre. » Ce qui n'était pas « acceptable » le devient : « baisse des salaires des fonctionnaires et des prestations sociales, diminution des aides au logement, augmentation de la TVA, privatisations, etc. Pour le président communiste qui avait pratiqué une politique de relance et de hausses des salaires, il s'agit d'un virage à 180 degrés » (1). Le résultat de cette politique fut l'élimination du candidat d'AKEL à l'élection présidentielle de février, face au candidat de droite, puisque « les deux finalistes (étaient) en faveur de la politique de rigueur imposée par la "troïka" » (1). Comme partout en Europe, le sortant a été « sorti »... un nouveau plan de la troïka, pris en charge cette fois-ci par un gouvernement de droite, se heurte à la résistance du peuple chypriote. C'est ce qui fonde l'appel lancé à Tarragone par 164 militants de toute l'Europe : « Le refus de toute subordination du mouvement ouvrier à la troïka, aux directives européennes, c'est avant tout le refus de la subordination aux gouvernements de toutes couleurs politiques qui appliquent ces mesures. Indépendance du mouvement ouvrier ! C'est là la voie pour sauver les travailleurs et les peuples du désastre. »

(1) *Le Monde* (8 août 2011, 17 décembre 2012 et 18 février 2013).



Manifestation étudiante contre les coupes budgétaires, le 26 mars à Nicosie.

Photo AFP

Chypre : soulèvement populaire contre les plans de la troïka

Le mardi 19 mars, il ne s'est pas trouvé sur ces bases avec la troïka. Un groupe formé d'experts financiers de tous les partis politiques de Chypre, réuni par le gouvernement à la Banque centrale, a donc élaboré un « plan B » visant à collecter 5,8 milliards d'euros en échange d'une

groupe et la troïka (FMI-Commission européenne-BCE). Ce plan, véritable hold-up, prévoyait le vol de 6,75 % des dépôts bancaires de moins de 100 000 euros et de 9,9 % des dépôts bancaires au-delà de cette somme. Trente-six députés ont voté contre et dix-neuf (membres du parti de droite du président Anastasiades) se sont abstenus. Le plan soumis au vote avait pourtant été « adouci » en exonérant de cette taxe les déposants disposant de moins de 20 000 euros. Ce vote est la conséquence directe de la réaction populaire à l'annonce du plan de l'Eurogroupe et de la troïka. Des centaines de travailleurs s'étaient réunis, à l'appel des syndicats, devant le Parlement, brandissant des banderoles et des pancartes contre le plan et la troïka. « Chypre appartient à son peuple », a scandé la foule lorsque le résultat du vote a été connu. « Parce que nous sommes petits, ils ont cru qu'ils pouvaient faire ça avec nous. Mais Chypre ne veut pas être un cobaye pour l'Europe », a expliqué un jeune chômeur de 28 ans à l'AFP. La panique s'est emparée des places boursières dans le monde. La pression avait pourtant été à son comble dans les heures qui ont précédé le vote, chacun y mettant son grain de sel : l'Eurogroupe, Merkel et son ministre des Finances maniant le bâton et sommant le gouvernement chypriote, « seul responsable » de la situation, de trouver un « plan B », Hollande maniant la carotte, publiant dès le 20 mars un communiqué commun avec le président

chypriote, partageait « la conviction qu'un accord rapide (pourra) être trouvé sur ces bases avec la troïka ». Un groupe formé d'experts financiers de tous les partis politiques de Chypre, réuni par le gouvernement à la Banque centrale, a donc élaboré un « plan B » visant à collecter 5,8 milliards d'euros en échange d'une

« aide » européenne. Au passage, signalons que ce qui nous est présenté aujourd'hui comme « un coup de tonnerre dans un ciel serein » de Chypre n'a strictement rien d'inattendu. C'est dès l'été 2012 que le précédent gouvernement de « gauche » a fait appel aux institutions internationales pour un plan d'aide visant à

« sauver les banques » et à « rembourser la dette », c'est-à-dire les spéculateurs. C'est parce que les mesures d'austérité — contrepartie obligée de cette demande « d'aide » qui ne bénéficiera qu'aux marchés financiers — mises en œuvre depuis ont été considérées « insuffisantes » que l'on demande au gouvernement chypriote des mesures d'une brutalité sans nom.

Le plan finalement adopté, avec la bénédiction de l'Union européenne et du FMI, le soir du 24 mars, est, nous dit-on, concentré sur une restructuration en profondeur du secteur bancaire.

« UN SCÉNARIO À LA GRECQUE »

Il prévoit notamment la mise en liquidation de la deuxième banque du pays, la Laïki (banque populaire), au prix de milliers de licenciements (8 000 sont évoqués sur une population d'un million d'habitants, ce qui représenterait, en France, un plan de plus de 500 000 licenciements) et une restructuration de la première banque, la Kupros. Outre la taxation des dépôts bancaires de plus de 100 000 euros (qui, n'en déplaise à la troïka, ne concerne pas seulement les « oligarques » russes bénéficiant des conditions avantageuses offertes par les banques chypriotes), le plan approuvé exige aussi la mise en place de « réformes structurelles », l'accélération des privatisations, etc. Un analyste de chez Natixis annonce d'ores et déjà « un scénario à la grecque », avec des années de récession et une chute du produit intérieur brut (PIB), cumulées à une envolée du chômage. Les manifestations d'employés de banque contre les licenciements montrent que le peuple chypriote n'a pas dit son dernier mot.

D. F. ■

Témoignage

« Hier, les employés de la banque Laïki sont descendus dans la rue »

Une adhérente du POI, d'origine chypriote, nous communique les témoignages de travailleurs et de retraités qu'elle a joints par téléphone.

« **P**our les retraités et les citoyens en général, la fermeture des banques pendant plus d'une semaine a créé une situation impossible. Les gens n'ont plus que quelques euros en poche, alors qu'ils doivent payer leurs médicaments. De même, beaucoup de salariés qui sont payés à la semaine se retrouvent sans un sou, des petites entreprises mettent leur personnel en chômage technique. D'autant que la taxe sur les comptes de plus de 100 000 euros va les toucher, de même qu'elle va toucher des gens qui avaient emprunté ou épargné, par exemple pour construire une maison. Il y a depuis quelques jours un ralentissement de la vie économique et de la vie en général. Et puis, il y a les mesures dont on parle dans les

médias, et les mesures dictées par la troïka dont on ne parle pas, mais qui frappent durement la population.

LA RÉSISTANCE DE TOUT UN PEUPLE

Par exemple, la fin de la possibilité de se faire soigner dans les hôpitaux publics si on ne souscrit à une assurance privée, qui frappe les fonctionnaires. Les compléments de retraite ne sont plus payés depuis janvier (par exemple, ma mère, qui touche 450 euros de retraite par mois, se voit privée des 111 euros de retraite complémentaire). Mais il y a aussi la résistance de tout un peuple. Après les grandes manifestations de la semaine dernière devant le Parlement, il y a eu de nouvelles manifestations, cette fois-ci des employés de la banque Laïki, qui craignent d'être jetés à la rue par le nouveau plan. Hier (25 mars), les gens manifestaient pour exiger du président qu'il « résiste » aux pressions de l'Union européenne. »

Moyen-Orient

PALESTINE

Voyage d'Obama au Moyen-Orient : de nouvelles guerres en perspective

La visite de Barack Obama en Cisjordanie et dans l'Etat hébreu est le dernier épisode du « processus de paix », expression en cours depuis la signature des accords d'Oslo en 1993, qui devaient donner le jour à une Autorité palestinienne, dont la principale mission en réalité demeure le contrôle de la population palestinienne, pour le compte de l'occupant israélien.



Manifestation palestinienne à Bethléem le 22 mars lors de la visite d'Obama.

Photo AFP

incompatible avec les objectifs de l'Etat d'Israël (la conquête de la terre et l'expulsion de ses habitants arabes), ne tient plus pour personne aujourd'hui.

Les contradictions dans les sommets américains empêchent une intervention plus directe de l'administration Obama.

En 2009, lors du discours prononcé au Caire peu de temps après sa première investiture, Obama désignait les colonies israéliennes en Cisjordanie comme illégitimes.

En 2013, à Jérusalem, il les désigne comme étant « inutiles ». Adaptant son discours selon son auditoire, Obama a déclaré devant des jeunes Palestiniens puis devant des jeunes Israéliens : « La responsabilité de la paix repose sur vos épaules. » Beaucoup de discours condescendants pour, en définitive, faire reposer toute perspective de paix

sur la bonne volonté des individus, notamment les plus jeunes. Pendant ces discours, la répression contre la population palestinienne n'a jamais cessé. Tout en se désengageant de toute perspective d'intervention directe dans toute la région, Obama indique qu'il laisse libre cours aux dirigeants de l'Etat d'Israël pour mener les actions militaires qu'ils jugeraient nécessaires contre l'Iran, voire en Syrie. Les excuses récentes de Netanyahu au Premier ministre turc (à la suite de l'arraisonnement par la marine israélienne d'un navire turc qui voulait se rendre à Gaza en 2010 et de la mort de neuf personnes à son bord) visent à renouer les liens avec le principal allié de l'OTAN dans la région, phase indispensable à toute perspective d'intervention militaire contre l'Iran.

F. L. ■

ÉGYPTE > Elections dans les universités

Un camouflet aux Frères musulmans

Les élections universitaires qui viennent de se dérouler en Egypte se sont soldées par un échec considérable pour les Frères musulmans, dans toutes les universités. Ils ont perdu pratiquement les trois quarts des sièges des unions d'étudiants, alors qu'ils en détenaient une majorité écrasante en 2012.

VINGT ET UNE UNIVERSITÉS PUBLIQUES SUR VINGT-DEUX

Dans 21 universités publiques sur 22 (les élections n'ont pas encore eu lieu à Port-Saïd), les Frères musulmans ne totalisent que 34 % des sièges, contre 66 % pour les listes non islamistes et les candidats indépendants.

Cette année, le règlement du mode de scrutin avait été établi, fin 2012, par l'Union des étudiants égyptiens, dominée par les Frères musulmans. Malgré le rejet de ce règlement par la masse des étudiants, la participation aux élections a été très forte. En 2012, les étudiants avaient boycotté les élections, car elles se tenaient selon la procédure établie sous Mubarak en 2007, et les Frères musulmans avaient emporté l'écrasante majorité des sièges. Le président de l'Union des étudiants égyptiens fut même membre de la commission chargée de rédiger la Constitution.

En 2013, les listes non islamistes et les candidats indé-

“En 2013, les listes non islamistes et les candidats indépendants ont emporté la majorité des votes dans toutes les universités publiques sauf une”

pendants ont emporté la majorité des votes dans toutes les universités publiques sauf une, celle de Beni Souef. Elles ont eu la majorité dans les universités d'Ain Chams, au Caire, à Alexandrie, à Menoufiya, à Minya, à Benha, etc. Elles ont emporté 73 % des voix à l'université d'Assiout, un bastion des islamistes. A l'université du Caire, les étudiants indépendants ont obtenu la totalité des quatorze sièges du conseil syndical. A la faculté de pharmacie de l'université d'Ain Chams, au

Caire, les Frères musulmans n'ont emporté que sept sièges sur soixante-dix. A la faculté d'éducation physique de l'université de Minya, en Haute Egypte, ils n'ont eu aucun siège sur les cinquante-six qui étaient à pourvoir. A la faculté d'agriculture de l'université de Tanta, dans le delta du Nil, ils n'ont eu que 34 % des sièges, contre 66 % pour les indépendants.

EXPRESSION DU REJET DU POUVOIR

Le résultat de ces élections est une expression du rejet du pouvoir des Frères musulmans en Egypte, rejet qui a pris un tour violent vendredi 22 mars, quand, dans six villes du pays, des milliers de personnes ont manifesté devant les bureaux du Parti liberté et justice (PLJ) des Frères musulmans, et en particulier au Caire, devant son quartier général dans le quartier du Moqattam. Les affrontements ont fait plus de deux cents blessés.

Correspondant ■

TUNISIE

Le trafic djihadiste de jeunes Tunisiens

Correspondant

Hamza Rejeb, est étudiant en deuxième année d'informatique. Il est handicapé moteur. Une existence ordinaire d'étudiant dans un pays en révolution.

Jusqu'au jour où il s'est retrouvé dans les rangs des djihadistes en Syrie, dans ce que la propagande impérialiste appelle « l'Armée syrienne libre ». Garçons et filles, et même les handicapés, tout est bon pour la machine de guerre impérialiste que le gouvernement tunisien soutient.

ON CITE LE CHIFFRE DE 12 000 JEUNES RECRUTÉS PAR LES RÉSEAUX DJIHADISTES

Des organisations de la société civile tunisienne s'alarment du flux important de jeunes expédiés en Syrie. On cite le chiffre de 12 000 jeunes recrutés par les réseaux djihadistes.

Ils sont alors acheminés en Libye où ils reçoivent le b. a.-ba du maniement des armes. Les mêmes organisations désignent des officiers qataris, et citent même leurs noms, qui seraient chargés de cette opération. Les jeunes sont alors envoyés au front, via la Turquie. Le témoignage des parents



Lors de la visite de Hillary Clinton le 16 mars à Tunis.

Photo AFP

de Hamza Rejeb n'est pas un cas isolé. Nombre de parents témoignent dans les médias. Certains font même le voyage jusqu'à Istanbul dans l'espoir de récupérer leur fils ou leur fille.

MÊME LES HANDICAPÉS : TOUT EST BON POUR LA MACHINE DE GUERRE IMPÉRIALISTE

Témoin de l'ampleur de ce trafic, le procureur général du tribunal de première instance de Tunis vient d'ouvrir une enquête sur les réseaux de recrutement des djihadistes pour « mettre la main sur tous ceux qui sont impliqués dans les affaires de transport des jeunes Tunisiens vers la Syrie

pour participer aux confrontations armées qui y ont lieu ».

Le silence du gouvernement tunisien est assourdissant. Il se tait sur l'existence des réseaux djihadistes dans le pays, qui investissent nombre de mosquées et en délogent les responsables pour en faire des places fortes. Il est également muet sur la circulation des armes et la présence avérée de groupes djihadistes, armés et équipés, aux frontières.

La Libye est aujourd'hui un sanctuaire, une base d'entraînement et un refuge pour les djihadistes de toutes obédiences qui menacent la sécurité du Maghreb et du Sahel.

Ils bénéficient d'appuis au sein du nouveau pouvoir central, impuissant à les contrôler et à affirmer son autorité sur les vastes étendues du pays livrées au chaos. « Le gouvernement est sur la bonne voie », vient de déclarer Moncef Marzouki, le président de la République provisoire.

Certainement sur celle d'une totale abdication de la souveraineté tunisienne au profit des grandes puissances qui, mettant en exécution un programme de balkanisation de toute la région du Maghreb et du Sahel, arment et financent des milliers d'aventuriers en Syrie. ■

SYRIE

“L'opposition” syrienne

Sans même attendre la décision de l'Union européenne quant à la levée de l'interdiction de livraison d'armes à l'Armée syrienne libre (ASL), la France et la Grande-Bretagne ont déjà envoyé des conseillers militaires qui entraînent des brigades de l'ASL à l'utilisation d'un armement sophistiqué.

Dans le même temps, « l'opposition » syrienne, parrainée par les grandes puissances, vient de désigner un « Premier ministre », Ghassan Hitto, membre de la confrérie des Frères musulmans. Ahmed Moaz al-Khatib, chef de la principale composante de « l'opposition », la Coalition nationale, a annoncé sa démission du « gouvernement » de « l'opposition ».

Selon le quotidien Libération (25 mars), cette démission « s'explique par la rivalité entre l'Arabie Saoudite et le Qatar à contrôler l'opposition. Nombre de conflits qui la traversent sont à décrypter à la lueur de celui entre ces deux pays, le premier soutenant les groupes salafistes, le second étant un proche des Frères musulmans. » Chacun des deux pays cherche à placer ses pions en profitant de l'indécision de l'administration américaine. L'organisation djihadiste Front al-Nostra, milice salafiste, est en train de prendre le dessus sur les milices qui combattent en Syrie. Elle se prononce pour l'instauration d'un émirat islamiste et l'application de la charia. ■

TRIBUNE DES COURANTS



Résistance communiste, n° 87, bulletin du courant “Rencontres communistes”, vient de paraître



La Vérité, n° 77, revue théorique de la IVe Internationale, vient de paraître

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

ALLEMAGNE

Grève massive des personnels au sol de Lufthansa

La première compagnie aérienne allemande, Lufthansa, a été contrainte d'annuler près de 500 vols prévus jeudi 20 mars en Europe, en raison d'une grève d'avertissement de son personnel au sol dans les aéroports allemands, alors que s'engagent des négociations salariales. Les aéroports de Berlin, Hambourg, Düsseldorf, Cologne, Francfort et Munich ont été paralysés par cette grève organisée par le syndicat Ver.di.

IRAK



Photo AFP

La pluie d'or noir ne profite pas à tout le monde

L'économie irakienne est en plein boom, les coffres du Trésor se remplissent à vue d'œil, dopés par les revenus du pétrole. Mais cette manne ne profite pas à tout le monde, loin s'en faut.

Comme tant de ses compatriotes, Sabah Nouri ne voit toujours pas le bout du tunnel et est condamné à vivre dans la précarité. « Où est le pétrole ? On entend seulement parler de chiffres, mais nous, on n'en retire aucun bénéfice », s'insurge-t-il.

A l'heure actuelle, l'Irak produit 3,15 millions de barils par jour et en exporte 2,5, selon Assem Jihad, porte-parole du ministère du Pétrole.

Ses sous-sols renferment des réserves prouvées de quelque 143,1 milliards de barils de brut, parmi les plus élevées au monde. Cette richesse n'a pas été pour peu dans la décision américaine d'envahir l'Irak.

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Bagdad devrait pouvoir exporter pour environ 5 000 milliards de dollars d'ici à 2035.

Mais les revenus du pétrole ne profitent pas à la population. Environ un quart des Irakiens vit en dessous du seuil de pauvreté et un Irakien sur trois est au chômage ou en situation de sous-emploi, selon des chiffres officiels.

CHIFFRE

2,9

C'est, en milliards d'euros, le montant des coupes budgétaires supplémentaires sur deux ans que le gouvernement britannique prétend imposer dans le cadre d'un nouveau budget d'austérité. Cela s'ajoute aux coupes drastiques déjà réalisées dans les dépenses depuis 2010.



Récolte du café dans la région de Kayanza, au nord du Burundi. Des paysans livrent leur récolte du jour à la station de lavage.

Photo AFP

“Le Burundi, pays où coulaient le lait et le miel...”

Extrait de l'éditorial de *Ikinyamakuru c'abakozi* (tribune libre des travailleurs)

“Le Burundi, pays où coulent le lait et le miel”, aimaient à dire les anciens dirigeants. Aujourd'hui, on entend encore dire que la paix est revenue, que le pays est engagé dans la voie de la lutte contre la pauvreté... En réalité, le pays a sombré dans le chaos. Quelques faits de la situation présente en sont très significatifs. Sur le terrain de l'exercice des libertés démocratiques, les autorités déniaient à la population le droit de manifestation, comme elles viennent de le faire en empêchant la manifestation des journalistes, le 26 février, réunis dans l'unité avec leur syndicat, l'Union burundaise des journalistes (UBJ), pour exiger la libération de leur camarade Hassan Ruvakuki, incarcéré pour avoir couvert la naissance d'une rébellion. Cela a fait suite à la dispersion violente des mêmes manifestants, à coups de grenades lacrymogènes, par la police, le 19 février.

Le scandale est arrivé avec la dissolution, par le ministre du Travail, de la Fonction publique et de la Sécurité sociale, du Syndicat général des commerçants (Sygeco), au lendemain de l'incendie qui a ravagé le marché central de Bujumbura, le 27 janvier 2013.

Cette dissolution est intervenue, le 9 février, en violation flagrante des conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du tra-

vail (OIT), pourtant ratifiées par le gouvernement, et du Code travail en vigueur au Burundi.

Il aura fallu la pression des confédérations des syndicats de travailleurs et l'arbitrage de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (Cnidh) pour que le ministre, qui a enregistré le Sygeco en 2010, revienne sur sa décision (...).

Ces faits ne sont pas isolés ; ils sont liés à la politique de privatisation et d'endettement-remboursement de la dette externe, qui nous est imposée par les institutions et qui a dévasté (...) de nombreux secteurs comme le café, le port de Bujumbura, le textile..., bientôt les télécommunications, l'eau et l'électricité, le sucre, le thé, les minerais... L'une des conséquences en est indéniablement la pénurie et la spéculation sur les carburants qui engendre à nouveau une flambée généralisée des prix !

La misère de la population et le chômage, qui sont devenus chroniques dans toutes les couches de la société, ne sont pas une fatalité. Le Burundi peut sortir et sortir de cet abîme par le retour dans le secteur public de tous les services, entreprises et richesses qui ont été privatisés et l'annulation de la dette externe. Les moyens en sont d'abord les Burundais eux-mêmes, en association avec les autres peuples. »

AFRIQUE DU SUD

Apartheid pas mort...

Pour ouvrir un compte en banque, faire un virement, passer une radiographie, acheter un billet d'entrée dans un parc national ou remplir un constat après un accident..., les Sud-Africains doivent toujours cocher une case pour dire s'ils sont « blancs », « indiens », « métis » ou « noirs », comme sous l'apartheid.

Plus de vingt ans après l'abolition des dernières lois régissant leur vie en fonction de la couleur de leur peau, ils sont quotidiennement classés selon les quatre « races » arbitrairement fixées depuis 1950 par les architectes du régime ségrégationniste de l'apartheid.

« C'est grotesque, absurde. C'est ridicule que cette classification existe toujours. Ces catégories raciales n'ont aucun sens », s'emporte David Benatar, responsable de la chaire de philosophie à l'Université du Cap, pour qui « renforcer la pensée raciale est dangereux ». « Ce que beaucoup de gens espéraient, c'est que la société évoluerait, puisque la “déracialisation” était une pierre angulaire de la lutte contre l'apartheid (...). Mais depuis 1994, rien n'a changé », témoigne Gerhard Maré, qui dirige le Centre de recherche sur les races et les identités.

ÉTATS-UNIS

Inquiétude grandissante pour les retraites

Les Américains s'inquiètent de plus en plus pour leur retraite, selon les résultats d'une étude publiée aux États-Unis par l'Institut de recherche sur les avantages sociaux (EBRI).

Selon cette enquête, 28 % des actifs américains ne sont « pas du tout sûrs » de pouvoir « vivre confortablement pendant toute la durée de leur retraite ».

A titre de comparaison, ils étaient trois fois moins (10 %) à partager cette inquiétude en 2007, année du début de la crise économique et financière actuelle.

A l'inverse, indique l'EBRI, le taux des actifs « certains » de pouvoir passer une retraite confortable est passé de 27 % en 2007 à 13 % en 2013.

PAKISTAN

Les drones américains sèment la mort et des troubles mentaux par milliers

Drones utilisés par l'armée américaine en Afghanistan et au Pakistan



L'armée américaine utilise de plus en plus fréquemment des drones armés de missiles (avions sans pilotes) pour attaquer ses cibles en Afghanistan ou au Pakistan.

- Contrôlés par satellite depuis la base de Nellis (Californie) ces avions télécommandés sont équipés de caméras infra-rouge, deux bombes téléguidées GBU-12 anti-bunkers, 8 missiles Hellfire (air-terre) et 2 missiles Air-92 (air-air).
- Ils ont commencé leurs opérations en Afghanistan dès septembre 2007.

Vitesse :	480 km/h
Poids vide :	2 200 kg
Poids armé :	4 540 kg
Hauteur :	15 200 m
Autonomie :	40 heures
Rayon d'action :	6 000 km
Coût :	8 millions \$

Source: USAP

Mohammed Fahim, un jeune Pakistanais de 19 ans, vit secoué par des crises depuis le tir de drone qui a broyé neuf de ses proches sous ses yeux. « J'ai l'impression que ma tête explose », explique cette « victime collatérale » oubliée de la guerre américaine télécommandée. Ce jour de janvier 2009, quatre oncles, un cousin et quatre voisins prenaient le thé dans la maison familiale, au Waziristan du Nord, dans le nord-ouest du Pakistan.

« Nous avons entendu le bruit du missile, une fraction de seconde plus tard ils étaient tous morts, leurs corps mutilés », se souvient-il. Il se trouvait, par chance, dans une autre pièce, mais il a perdu un œil.

Selon l'organisation britannique Bureau of Investigative Journalism, entre 2 534 et 3 573 personnes ont été tuées depuis 2004 dans le nord-ouest par ces nouveaux engins de mort de l'armée américaine.

S'y ajoutent un millier de blessés et un nombre incalculable de traumatismes : psychose, stress post-traumatique, dépression, anxiété...

La clinique du psychiatre Mian Iftikhar Hussain, à Peshawar, montre une activité en croissance exponentielle : 15 800 patients l'an dernier, soit onze fois plus qu'en 2005. Des patients qui ne sont que la partie émergée de l'iceberg, nombre de Pakistanais des zones tribales n'ayant pas les moyens de faire le voyage en ville pour consulter.

HAÏTI

40 000 paysans manifestent pour réclamer une réforme agraire

Des milliers de petits agriculteurs haïtiens ont convergé vers la ville de Hinche, à 140 kilomètres au nord-est de Port-au-Prince, pour réclamer une réforme agraire dans un pays qui importe plus de la moitié de ses produits alimentaires.

« Oui pour la réforme agraire », martèlent les paysans réunis pour le 40^e anniversaire du Mouvement paysan de Papaye (MPP), organisation haïtienne dont l'objectif affiché est « la souveraineté alimentaire des populations ».

« Quarante ans de lutte en faveur du changement social. Nous voulons une vraie réforme agraire », répètent les quelque 300 délégués paysans rassemblés pour la première journée du congrès annuel.

Ce rassemblement s'est conclu le 21 mars par une marche rassemblant 400 000 paysans, salués par Chavannes Jean-Baptiste, leader du MPP.

Haïti, où un peu plus de 1,5 million d'hectares de terre sont cultivés, compte quelque 800 000 petites exploitations agricoles.

Conseil territorial d'Alsace

A quinze jours du référendum, rien n'est joué

Quel sera le résultat du référendum sur le conseil territorial d'Alsace le 7 avril ? En réponse à un article du quotidien régional *Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) qui titrait, à la suite d'un sondage : « Oui à 75 %, mais... », la conseillère régionale PS qui fait campagne dans le cadre du comité d'unité pour le vote non déclarait : « Le résultat du référendum, c'est dimanche soir. Pas avant. »

Même à 75 % d'intentions de vote pour le oui, les DNA concèdent leurs craintes. En effet, le projet ne peut aboutir que s'il réunit 25 % des inscrits. Et cela dans chacun des départements : le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.



Photo DR

DERRIÈRE LA FAÇADE DU OUI, LA RÉALITÉ DU REJET

La campagne de terrain que mène le comité d'unité permet de mesurer le rejet de ce projet par la population. A chacun des arguments avancés par la propagande officielle — plus d'économies, plus d'efficacité, plus de simplicité —, la population renvoie à la réalité de ses conditions d'existence qui ne cessent de se dégrader. Plus d'économies ? « Ils disent que cela fera plus d'économies. On sait bien que ce n'est pas vrai. Tout augmente : électricité, gaz, impôts locaux, la redevance télé... Leur projet, ce sera encore plus d'impôts locaux. »

Plus d'efficacité ? « Quand ils ont fusionné la caisse de Sécurité sociale de Haguenau, on a eu plein de problèmes pour se faire rembourser. Je suis garagiste. S'ils ferment la sous-préfecture de Haguenau, je devrais aller où pour faire les permis de conduire ? Elle est où l'efficacité ? »

Plus de simplicité ? « Déjà on n'y comprend pas grand-chose dans leur mille-feuille : les pays, les com com, les sivom, les régions, les départements... Avec leur conseil unique et leur métropole, on n'y comprendra plus rien. »

On assiste à un véritable matraquage médiatique pour obliger la population à aller voter oui. Mais comme le dit une retraitée : « Je ne donnerai pas une minute de ma vie pour leur élection. Mais si j'allais voter, ce serait pour voter non. »

LES AVANÇÉES DU TRAVAIL UNITAIRE À L'INITIATIVE DU POI

Le POI est en campagne contre le conseil territorial d'Alsace depuis dix-huit mois. Et même plus, puisqu'il avait présenté une liste aux municipales de 2008 à Strasbourg intégrant le refus de l'euro-district, du projet de fusion des départements et s'opposant à la députée du Haut-Rhin, Arlette Grosskost (UMP). Celle-ci avait déclaré vouloir « faire de l'Alsace un exemple ».

Correspondant ■

Dans le respect de l'indépendance des syndicats, les militants du POI ont aidé à ce que l'unité des organisations syndicales — FO, CGT, FSU, Solidaires — se réalise pour appeler à voter non.

Dans le cadre du comité d'unité pour la victoire du non, ils ont contribué à l'organisation de sept réunions publiques (Saverne, Brumath, Haguenau, Schiltigheim, Mulhouse, Strasbourg) avec des responsables du PCE, du Front de gauche, une conseillère régionale PS, une conseillère générale PS du Bas-Rhin, des militants du M'PEP, du PRCE. Au sein du PS, une véritable scission s'est créée entre le camp du oui et le camp du non. Si bien que dans la campagne officielle, deux groupes PS se sont constitués : un groupe PS pour le oui avec des affiches PS pour le oui sur les panneaux électoraux ; un groupe PS pour le non avec des affiches PS pour le non.

La campagne que mène la fédération PS du Bas-Rhin pour le non a fait dire à l'éditorialiste de France Inter que la fédération irritait Matignon. Comment ne pas voir en effet que cette campagne constitue un point d'appui pour des militants et des élus locaux du PS qui refusent les projets de fusion des collectivités ?

Le POI a soumis à l'action unitaire des militants regroupés dans le comité des initiatives multiples pour faire échec au projet du conseil territorial d'Alsace : conférences de presse, lettres à François Hollande, à Marylise Lebranchu, délégation auprès de Marylise Lebranchu, etc.

La cohérence et la continuité de son intervention, sa volonté d'agir dans l'unité la plus large, la multiplicité des initiatives proposées, lui ont permis de prendre une place particulière en Alsace.

C'est en s'appuyant sur cette activité et sur les liens tissés avec des militants ouvriers de toutes tendances que les comités du Bas-Rhin et du Haut-Rhin du POI préparent le congrès ouvert de notre parti.

Contre l'intercommunalité forcée

La rencontre du 6 avril à Saint-Haon-le-Châtel se prépare

“Nous devons trouver ce jour-là une force nouvelle”



Photo DR

La parole à...

Jean Bartholin
conseiller général de la Loire

Les élus du Roannais vont accueillir la rencontre. Où en est la préparation de la conférence du 6 avril ?

Nous recevons chaque jour des inscriptions. Ont annoncé leur participation, outre les élus du Roannais qui seront nombreux, des élus de communes de l'Ain, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard, de Gironde, de l'Isère, de Meurthe-et-Moselle, de Moselle, du Bas-Rhin, de Saône-et-Loire, de la Sarthe, du Rhône, des Yvelines, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne... Nous avons sollicité les associations d'élus AMF, AMRF, ANEM, ANECR (1)... pour qu'elles fassent connaître cette rencontre. Nous avons édité des affiches, nous organisons une conférence de presse... Ce sera une rencontre rassemblant des élus de toutes tendances politiques réunis sur un objectif commun : reconquérir le droit des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre d'une intercommunalité choisie. Nous discuterons de ce que nous pouvons faire dans ce cadre.

En quoi la journée du 6 avril va-t-elle vous conforter dans votre lutte ?

Une forme de pensée unique est en train de s'imposer. Il faut transformer notre modèle territorial pour engager une action publique qui s'inspire des concepts de l'économie compétitive : efficacité, économies d'échelle ! Les 36 000 communes, les départements et la France des territoires, c'est ringard ! Fini le temps de la coopération intercommunale volontaire qui permettait aux élus de proximité d'organiser de façon responsable l'action locale en relayant les politiques des institutions républicaines chargées de faire vivre la cohésion sociale, la solidarité et l'équité territoriale. La construction du « vivre ensemble », pour offrir à chacun, partout et maintenant, les conditions de son épanouissement, est devenue une préoccupation secondaire.

“LE GOUVERNEMENT ACTUEL ACCÉLÈRE LE PROCESSUS”

Et le vent souffle très fort dans cette direction ! La loi de décembre 2010 aura marqué un tournant historique en misant sur « la loi du plus fort » pour engager cette mutation : les pleins pouvoirs donnés aux préfets, les ego des grands élus, grands barons ou petits marquis, selon la dimension de leur fief, qu'ils veulent consolider. Le comble, c'est que le gouvernement actuel accélère le processus et centralise ses préoccupations autour de la nécessaire compétitivité des territoires, tout en consacrant une forme d'hégémonie



Le 13 octobre, à Roanne.

“Ce sera une rencontre rassemblant des élus de toutes tendances politiques réunis sur un objectif commun : reconquérir le droit des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre d'une intercommunalité choisie”

urbaine pour le pilotage de l'action publique. Telle est la raison pour laquelle il continue de faire appliquer avec zèle la loi 2010, tel est le sens du projet de loi que Mme Lebranchu a préparé. Et parallèlement, l'OCDE, dans un récent rapport, invite l'Etat français à fusionner les communes et à supprimer les départements !

“C'EST L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ DANS TOUS NOS TERRITOIRES QUI EST EN JEU”

Ce modèle territorial, qui prétend moderniser l'action publique, nous est souvent présenté comme une fatalité incontournable. Il est de fait inspiré par une technocratie totalement déshumanisante et une logique libérale qui veut casser nos institutions et principes républicains. Il n'apportera aucune réponse aux multiples crises, face aux véritables enjeux et défis auxquels notre société et le monde sont aujourd'hui confrontés. Lorsque la politique est absente, c'est la technocratie et les lobbies les plus puissants qui prennent le relais. Où vont-ils nous emmener ? Encore plus vite dans le mur !

“NOUS N'AVONS DONC PAS LE DROIT DE BAISSER LES BRAS”

Nous n'avons donc pas le droit de baisser les bras face à ce vent de folie qui balaye tous nos principes républicains, dont celui de la démocratie. Tel est le sens de cette journée du 6 avril ! Au-delà du rétablissement de la libre coopération intercommunale, c'est l'avenir de notre société, dans tous nos territoires, qui est en jeu. Mais c'est aussi l'avenir du monde et de



Photos DR

ILS ONT DIT

Déclaration du groupe « Gauche républicaine » du conseil général après la réélection des élus démissionnaires du Roannais

“Aucune légitimité face au suffrage universel”

« La démocratie est donc la grande gagnante de cette journée du 17 mars, c'est une première nationale ! L'intercommunalité ne doit pas être que l'affaire des élus — encore moins de quelques grands élus — mais bien aussi et d'abord celle des citoyens. Les responsables nationaux en charge des affaires du pays ne pourront désormais l'ignorer, notamment dans l'écriture du projet de loi concernant l'acte III de la décentralisation. Et surtout, plus localement : il est clair aujourd'hui que le grand cadre d'une communauté d'agglomération roannaise tel qu'il a été tracé ne dispose d'aucune légitimité face à l'expression du suffrage universel. Il doit donc être revu ! »

l'humanité ! Nous devons trouver ce jour-là une force nouvelle pour envoyer un message d'une grande puissance à celles et ceux qui sont en charge des affaires du pays. Nous devons les aider à retrouver la boussole qu'ils n'auraient jamais dû oublier !

Propos recueillis le 25 mars ■
(Les intertitres sont de la rédaction.)

(1) AMF : Association des maires de France. AMRF : Association des maires ruraux de France. ANEM : Association nationale des élus de montagne. ANECR : Association nationale des élus communistes et républicains.